

LIÈGE - URBANISME

# Avoir une maison classée : la galère !

À Liège, Albert de Gunst se bat depuis des années pour faire des travaux dans sa maison

**A** Liège, depuis septembre 2011, l'une des anciennes maisons à colombages de Wallonie est classée comme monument. Située à l'intérieur d'un îlot d'habitations, entre Féronstrée et la rue des Aïrs, à deux pas de la place du Marché, elle est invisible de l'extérieur... Et elle se dégrade de plus en plus. Son propriétaire, Albert de Gunst, veut y faire des travaux, mais c'est la galère.

« Personnellement, j'ai appris l'existence de cette maison en 2008, lorsqu'un archéologue de la Région wallonne l'a aperçue, par une fenêtre de la Cité administrative, et a pensé qu'il devait s'agir d'un immeuble intéressant », explique Albert de Gunst. Effectivement, elle date du 15<sup>ème</sup> siècle, avant le sac de Liège par Charles le Téméraire, et elle constitue l'un des derniers témoignages de maisons civiles à pans de bois en Wallonie.

Aujourd'hui, elle est encadrée dans un îlot d'habitations, invisible de l'extérieur. Et cela fait sans doute des décennies qu'elle n'est plus utilisée. Son état général n'est donc pas des meilleurs...

Albert de Gunst : « En fait, la maison se trouve à l'arrière d'un magasin appartenant à ma famille : jusqu'au début des années 2000, il s'agissait de la quincaillerie Troisfontaines, qui avait été créée par mon grand-père. »

Au décès de sa mère, en 2006, Albert de Gunst a hérité de ce bien. Cette maison est dite « Maison du Léopard » en référence aux trois têtes de léopard qui, depuis le 12<sup>ème</sup> siècle, ornaient le blason du quartier. « Lorsqu'on m'a proposé d'introduire une procédure de classement de la maison comme monument historique, j'ai accepté », explique Albert de Gunst.

## CLASSÉE DEPUIS 2011

Ce classement est effectif depuis septembre 2011. Mais, aujourd'hui, près de cinq ans après, la Maison du Léopard n'en finit pas de se dégrader.

Albert de Gunst : « En janvier 2013, j'ai lancé la procédure pour effectuer les travaux d'entretien nécessaires. Mais je ne pouvais pas les faire moi-même : puisque la maison est classée, la Région m'a demandé de désigner un architecte auteur de projet et de procéder à un appel

## Le propriétaire a introduit un dossier de travaux depuis... 2013 !

d'offres auprès de trois entrepreneurs. Le dossier a été bouclé en septembre 2013 et, le mois suivant, les soumissions ont été expédiées à la Région, accompagnées d'une de-



Albert de Gunst devant la maison du Léopard, encadrée au milieu d'un îlot, entre Féronstrée et la rue des Aïrs. © Thomas Van Ass

mande de subsides. En juillet 2014, la Région a refusé le dossier. En juin 2015, une réunion a été organisée sur les lieux avec, notamment, des représentants de la Région wallonne. J'en ai reçu le P-V deux semaines plus tard et, depuis lors, plus de nouvelles ! » Il se plaint de ne même pas avoir reçu d'accusé de réception à ses nombreux courriers.

## TOUT REPREDRE À ZÉRO !

À la Région wallonne, on explique que le dossier a été refusé parce

qu'il était impossible de distinguer entre les travaux à effectuer sur les parties classées et ceux concernant les parties non classées, non subsidiées. En tout cas, à l'issue de la visite en juin 2015, la Région a compris que les travaux à effectuer à la maison du Léopard sont bien des travaux de maintenance, c'est-à-dire d'un montant maximum de 22.000 euros, hors TVA.

« Mais, dit-on, nous attendons depuis lors le dossier du propriétaire. » Valérie Fellin, l'architecte désignée par Albert de Gunst pour suivre ce

dossier : « Effectivement, il a fallu reprendre toute la procédure à zéro. Nous avons recontacté les trois entreprises déjà approchées la première fois. Mais l'une est tombée en faillite, et nous n'avons plus qu'une entreprise. Il faut donc encore en trouver deux autres, renvoyer le dossier à la Région et espérer que, cette fois, il soit accepté. »

À ce moment-là, les travaux de sauvegarde pourront avoir lieu. Mais avec quelques années perdues... ●

CHARLES LEDENT

DÉCHETS VERTS

## Ans lance une prime au compostage en fût ou aux vers

Depuis ce 1<sup>er</sup> mai, les Ansois qui désirent se lancer dans le compostage de leurs déchets organiques pour faire maigrir leurs sacs-poubelle et engraisser leur jardin de façon écologique sont soutenus par la commune : à l'initiative de l'échevin de l'Environnement Henri Huygen (PS), avec le soutien du bourgmestre Stéphane Moreau, une prime est octroyée à l'achat d'un fût de compostage, ou d'un système de « lombricompostage » (= ce sont des lombrics qui font le boulot), plus pratique en appartements. Un achat groupé est proposé par la commune, via Intradel, afin de se procurer un fût (290 litres) avec tige mélangeuse. La prime représente 100% de cet achat, soit 48€ (intervention maximale en cas de fût plus coûteux acheté ailleurs). Intéressés ? Des séances d'information sur la technique et les conditions d'octroi de la prime auront lieu les mardi 31 mai (19h), jeudi 16 juin (20h) et samedi 10 septembre (10h) à l'administration communale d'Ans.

« Un guide du compostage à domicile, un livret de recettes anti-gaspi et un sac réutilisable seront offerts aux participants, précise Laurence Bievliet, conseillère Environnement à Ans. Des formations de guides composteurs seront aussi organisées à la rentrée. » ●

C.V.

SOUMAGNE - MOBILITÉ

## On va enlever les panneaux illégaux



Un exemple de panneau devenu illégal depuis le 1er juin 2015. © DR

Récemment, au conseil communal de Soumagne, Benjamin Houet, le chef du groupe MR, s'enquerra de savoir si les panneaux routiers marquant l'entrée en agglomération avaient bien été changés. Il faut savoir, en effet, que les panneaux traditionnels devaient être remplacés par d'autres au plus tard le 1er juin 2015.

Si ce n'était pas le cas, le risque était de voir les éventuels procès-verbaux pour excès de vitesse rejetés par la justice.

Le député wallon Philippe Dodrion (MR) vient d'interroger le

ministre Prévot à ce sujet. Le ministre lui a répondu : « Trois panneaux d'entrée d'agglomération non conformes ont effectivement été identifiés sur la N3 et sur la N604. Il s'agit d'une simple correction de « forme » des panneaux, relatifs aux nouvelles versions obligatoires pour ces panneaux, partout en Wallonie, depuis le 1er juin 2015. Des instructions ont été données au district routier de mon administration afin qu'il procède dans les meilleurs délais à leur remplacement. Si ce n'est déjà le cas actuellement, cela devrait être chose faite très rapidement. » ●

GRÂCE-HOLLOGNE - CET ÉTÉ

## Plaine de vacances au château pour les 4-12 ans

L'asbl Les Stations de Plein Air Liégeoises organise une plaine de vacances pour les enfants de 4 à 12 ans du vendredi 1er juillet au vendredi 12 août 2016, au château de Hologne. Au programme, activités variées (grands jeux, jeux de bois, jeux de plaine, bricolage... sur le thème du zoo) et adaptées à leur âge. Repas chaud offert aux enfants à midi

et un goûter à 16h. Les activités commencent à 9h30 et se terminent à 17h, avec une possibilité de garderie à partir de 8h jusqu'à 17h30. Possibilité de transport par bus spécial (arrêts à Herstal, Droixhe, Bressoux, Longdoz, Avroy, Saint-Laurent, Saint-Nicolas, Montegnée, Grâce-Hollogne). Prix : 50 € par semaine. Infos au 04/233.43.53. ●

## BRUXELLES VA BOUGER !



## MUSIC TOUR

**27/05**  
ANCIENNE BELGIQUE  
À BRUXELLES

MILOW / JULIAN PERRETTA / PUGGY /  
LES 3 MOUSQUETAIRES / BROKEN BACK /  
AMIR / HENRI PFR / SYNAPSON / SASHA /  
H. MAGNUM / KUNGS / SOUF /  
CONCERT GRATUIT SUR INVITATION UNIQUEMENT.



#NMTBRUXELLES

ÉCOUTEZ NRJ ET GAGNEZ VOS PLACES / NRJ.BE

Flair

SP22.268530/M.R.E.